ART. 4 N° CD161

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD161

présenté par M. Adam, rapporteur

ARTICLE 4

Modifier ainsi l'alinéa 3 :
1° Substituer à la première occurrence des mots :
« à l'article »
les mots :
« aux articles » ;
2° En conséquence, après la référence :
« L. 224-10 »
insérer les mots :
« et L. 224-12 » ;
3° En conséquence, substituer au mot :
« aux »
les mots :
« à ces »;
4° En conséquence, supprimer les mots :
« prévues audit article et à l'article L. 224-12 du même code ».

ART. 4 N° CD161

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.